



**MRC**  
Haut-Richelieu

Schéma de couverture de risques  
en matière de sécurité incendie

# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

AN 7 - 22 juillet 2016 au 21 juillet 2017 -

Bilan régional sommaire



CLARENCEVILLE



NOYAN



VENISE EN QUÉBEC



## BILAN RÉGIONAL SOMMAIRE

En vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, les effectifs de la MRC du Haut-Richelieu et des 14 municipalités la constituant ont préparé le rapport annuel d'activités de l'an 7 (22 juillet 2016 au 21 juillet 2017). Ce rapport est directement lié aux plans de mise en œuvre des municipalités locales lesquels sont intégrés au *Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie* (SCRI) de la MRC du Haut-Richelieu entré en vigueur le 22 juillet 2010.

### Notes :

- a) Neuf (9) services de sécurité incendie (SSI) opérant 13 casernes couvrent le territoire de la MRC répartie sur 935,75 km<sup>2</sup> et où résident 118 617 personnes (2017).

		Population			Superficie terrestre (km <sup>2</sup> )
		Population 2016	Population 2017	Variation 2016-2017	
1	Henryville	1 419	1 433	1,0%	64,62
2	Mont-Saint-Grégoire	3 130	3 199	2,2%	80,91
	Sainte-Brigide-d'Iberville	1 381	1 402	1,5%	70,62
3	Lacolle	2 717	2 742	0,9%	49,33
4	Noyan	1 323	1 315	-0,6%	44,48
	Saint-Georges-de-Clarenceville	1 073	1 069	-0,4%	62,84
5	Saint-Alexandre	2 555	2 665	4,3%	75,74
6	Saint-Blaise-sur-Richelieu	1 873	1 909	1,9%	69,75
	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	1 919	1 935	0,8%	29,88
	Saint-Valentin	483	467	-3,3%	39,25
7	Saint-Sébastien	768	780	1,6%	63,64
8	Saint-Jean-sur-Richelieu	95 139	95 915	0,8%	226,74
	Sainte-Anne-de-Sabrevois	2 090	2 061	-1,4%	44,85
9	Venise-en-Québec	1 665	1 725	3,6%	13,1
Total		117 535	118 617	0,9%	935,75

### Sources :

- Superficie 2013 : MRC du Haut-Richelieu.
- Population 2016 : Décret 1125-2015 du 16 décembre 2015 publié le 30 décembre 2015.
- Population 2017 : Décret 1099-2016 du 21 décembre 2016 publié le 28 décembre 2016.

- b) Les données liées au plan de mise en œuvre de chaque municipalité ont été complétées par le personnel attiré de chaque Service de sécurité incendie (SSI).
- c) Ce bilan sommaire fait état des opérations et activités générales des municipalités de même que de certaines actions à portée régionale. Les données détaillées par municipalité sont présentées à l'Annexe 1 et elles ont préséance sur le sommaire. Cette annexe représente les tableaux consolidés fournis par le ministère de la Sécurité publique (MSP).

<b>Objectif 1 : La prévention</b>
<p><b>Vérification des avertisseurs de fumée et détecteurs de monoxyde de carbone</b></p> <p>À l'an 7, la planification des inspections des risques résidentiels a suivi son cours, ces activités étant déjà implantées depuis quelques années. Sur les 7 677 visites prévues à l'an 7, 8 017 (104,4 %) ont été réalisées. Les municipalités de Saint-Jean-sur-Richelieu et Venise-en-Québec ont dépassé leur objectif prévu pour cette période.</p> <p>Voir l'Annexe 1 pour plus de détails concernant les actions réalisées par les municipalités et la MRC.</p>
<p><b>Inspection des risques plus élevés</b></p> <p>À l'an 7, sur les 2 070 visites de risques plus élevés prévues, 2 398 (115,8 %) ont été réalisées. Les municipalités de Venise-en-Québec, Saint-Alexandre, Mont-Saint-Grégoire, Saint-Jean-sur-Richelieu et Saint-Sébastien ont effectué plus de visites que prévu.</p> <p>Voir l'Annexe 1 pour plus de détails concernant les actions réalisées par les municipalités et la MRC.</p>
<p><b>Réglementation municipale</b></p> <p>À l'an 7, la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a adopté le règlement # 1509 abrogeant le règlement # 627. Le Règlement # 1509 inclut des sections du Chapitre Bâtiment du Code de sécurité (CBCS).</p> <p>Voir l'Annexe 1 pour plus de détails concernant les actions réalisées par les municipalités et la MRC.</p>
<p><b>Plans d'intervention</b></p> <p>À l'an 7, 97,1 % des plans d'intervention préconisés ont été rédigés. Les municipalités de Saint-Alexandre, Sainte-Brigide-d'Iberville et Venise-en-Québec ont dépassé leurs objectifs fixés.</p> <p>Voir l'Annexe 1 pour plus de détails concernant les actions réalisées par les municipalités et la MRC.</p>
<p><b>Évaluation et analyse des incidents</b></p> <p>Certaines municipalités poursuivent leur perfectionnement quant au programme d'analyse des incidents. Ce dernier vise à cibler les endroits où accroître les activités en prévention de sorte à maximiser les interventions des services incendie par une connaissance plus fine du territoire et des risques.</p> <p>Voir l'Annexe 1 pour plus de détails concernant les actions réalisées par les municipalités et la MRC.</p>

### **Sensibilisation du public**

Le programme de sensibilisation du public est administré localement. L'objectif général consiste à sensibiliser la population à la sécurité incendie et inculquer certaines habitudes en la matière au plus grand nombre possible de citoyens, et ce, par le biais des visites de préventionnistes ou de pompiers, de séances de formation sur les extincteurs, d'exercices d'évacuation, etc. Les écoles primaires de la MRC ont été visitées incluant des représentations en classe et des exercices d'évacuation. Ces activités furent également réalisées au sein des résidences pour personnes âgées. De même, certains services incendie publient de l'information via les journaux locaux et les bulletins municipaux. Ils effectuent également la distribution de dépliants d'informations visant spécifiquement la sensibilisation du public (conseil en prévention). Plusieurs services de sécurité incendie (SSI) sont également présents lors d'événements grands publics ou fêtes ayant lieu au sein de leur municipalité dans le but d'accroître la sensibilisation de la population.

Plusieurs SSI profitent de la semaine de prévention des incendies pour réaliser une activité de portes ouvertes. Ils affichent tous les publicités du ministère de la Sécurité publique (MSP).

Voir l'Annexe 1 pour plus de détails concernant les actions réalisées par les municipalités et la MRC.

### **Objectifs 2 et 3 : L'intervention**

#### **Force de frappe**

Selon le SCRI, le nouveau mode de déploiement débutait un an après la date d'entrée en vigueur de ce dernier, soit à l'an 2. Pour l'an 7, selon les données complétées par l'ensemble des services incendie de la MRC, 96,8 % de l'ensemble de la force de frappe a été atteint en ce qui concerne les interventions pour les incendies de bâtiment et 100 % relativement à la désincarcération. Ces pourcentages rencontrent les attentes régionales du MSP.

Voir l'Annexe 1 pour plus de détails concernant les actions réalisées par les municipalités et la MRC.

#### **Communication**

Les efforts se sont poursuivis afin de proposer des solutions technologiques aux radiocommunications périurbaines. Les municipalités exerçant leur compétence en ce domaine ont planifié leur mise à niveau localement selon les recommandations du rapport *Solutions d'architecture pour les services de sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu* et leur disponibilité budgétaire. Voir l'Annexe 1 pour plus de détails concernant les actions réalisées par les municipalités et la MRC.

#### **Alimentation en eau**

Les différents réseaux de bornes-fontaines sur le territoire de la MRC font l'objet de vérification annuelle afin de s'assurer que les infrastructures sont en mesure de fournir la quantité d'eau nécessaire lors d'intervention. Plusieurs SSI ont fait une évaluation saisonnière des points d'eau. Les municipalités assurent le dégagement, le déblaiement, la portance et l'accessibilité aux bornes et aux points d'eau. Certains aménagements de prises d'eau sèches sont toujours en cours d'analyse et de planification pour Saint-Blaise-sur-Richelieu.

Voir l'Annexe 1 pour plus de détails concernant les actions réalisées par les municipalités et la MRC.

### **Véhicules et équipements**

Les services de prévention des incendies ont établi un programme d'entretien préventif des véhicules et des équipements.

Certains SSI ont fait l'acquisition d'équipements pour les interventions au cours de l'an 7 (APRIA, habits de combat, etc.).

Voir l'Annexe 1 pour plus de détails concernant les actions réalisées par les municipalités et la MRC.

### **Formation**

La MRC du Haut-Richelieu a poursuivi la coordination de la formation pour 12 des 14 municipalités de la MRC. Les cours *Pompier I*, *matières dangereuses opération*, *autosauvetage*, *désincarcération* et *officier non urbain* ont été offerts.

La majorité des SSI organisent des formations et séances d'entraînement mensuelles quant aux différentes facettes du métier de pompier : appareils respiratoires, conduite et opération des autopompes, citernes et appareils d'élévation, pompes portatives, désincarcération, etc.

Voir l'Annexe 1 pour plus de détails concernant les actions réalisées par les municipalités et la MRC.

### **Objectif 4 : Mesures d'autoprotection**

Au niveau des immeubles à risques plus élevés, des recommandations ont été adressées aux propriétaires concernés quant à l'acquisition d'extincteurs et de mécanismes de détection. Des visites préventives aux 3 ans sont également réalisées au sein de quelques entreprises et/ou secteurs.

La MRC poursuit ses efforts quant à la prise en compte de la notion de gestion de risques incendie dans le cadre de la planification du territoire.

Voir l'Annexe 1 pour plus de détails concernant les actions réalisées par les municipalités et la MRC.

### **Objectif 5 : Les autres risques**

Les SSI couvrent les autres risques selon les procédures décrites aux tableaux de déploiement pour les feux de champs et de véhicules ainsi que pour la désincarcération. Pour cette dernière spécialité, deux municipalités sont couvertes par entente avec d'autres SSI.

Voir l'Annexe 1 pour plus de détails concernant les actions réalisées par les municipalités et la MRC.

#### **Objectif 6 : Utilisation maximale des ressources**

Des ententes d'entraide mutuelles sont conclues entre les municipalités du territoire de la MRC et certaines municipalités des MRC limitrophes et des États-Unis.

Voir l'Annexe 1 pour plus de détails concernant les actions réalisées par les municipalités et la MRC.

#### **Objectif 7 : Recours au palier supramunicipal**

La coordination de la formation pour 12 des 14 municipalités du territoire est réalisée par la MRC.

Une rencontre du comité de sécurité incendie formé des membres du conseil de la MRC, des directeurs (trices) généraux (ales) et des directeurs des SSI a eu lieu le 22 septembre 2016. Par ailleurs, plusieurs éléments de la mise en œuvre du SCRI et de sa révision sont discutés aux réunions du comité administratif de la MRC au cours de l'année. Deux rencontres du comité des directeurs ont également été tenues le 16 mars et 1<sup>er</sup> juin 2017.

Voir l'Annexe 1 pour plus de détails concernant les actions réalisées par les municipalités et la MRC.

#### **Objectif 8 : L'arrimage des ressources**

Les interventions des SSI ont été abordées dans le cadre de certaines rencontres du comité de sécurité publique et plusieurs SSI ont tenu des rencontres ou interpellé les représentants de la Sûreté du Québec ou autres lorsque requis pour maximiser leurs interventions en toute sécurité.

Voir l'Annexe 1 pour plus de détails concernant les actions réalisées par les municipalités et la MRC.

Le processus de la révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie est en cours. Une version a été transmise au ministre en avril 2017.

# ANNEXE 1







Actions	Échéance prévue au PMO (année)															
		MRC	Saint-Jean-sur-Richelieu	Sainte-Anne-de-Sabrevois	Venise-en-Québec	Saint-Georges-de-Clarenceville	Noyan	Sainte-Brigide-d'Iberville	Mont-Saint-Grégoire	Henryville	Lacolle	Saint-Alexandre	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	Saint-Blaise-sur-Richelieu	Saint-Valentin	Saint-Sébastien
<b>Action 14 : Mesures d'autoprotection</b>																
14.1 Elaborer un règlement plus contraignant pour les avertisseurs de fumée, détecteur de monoxyde de carbone, système d'alarme, système de gicleurs, etc.	2	N/A	100	100	100	100	100	N/A	N/A	100	100	100	100	100	100	100
14.2 Augmenter et cibler les campagnes de sensibilisation du public	2	N/A	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
14.3 Installer des points d'eau supplémentaires	en continu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	60	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
14.4 Promouvoir l'acquisition d'extincteurs et offrir une formation quant à l'utilisation	2	N/A	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	N/A
14.5 Augmenter la fréquence des visites aux 3 ans dans les secteurs où la force de frappe ne peut être atteinte	2	N/A	0	0	100	100	100	100	100	N/A	N/A	N/A	100	100	100	N/A
14.6 Mettre à niveau et recommander la bonification de la réglementation	1	N/A	100	100	N/A	100	100	100	100	N/A	N/A	100	100	100	100	100
14.7 Augmenter la visite des risques plus élevés pour atteindre une fois aux 3 ans dans les secteurs désignés	1	N/A	0	0	100	100	100	N/A	N/A	N/A	N/A	100	100	100	100	100
14.8 Conseiller l'adoption des mécanismes de détection et d'extinction	1	N/A	100	100	100	100	100	100	100	N/A	100	100	100	100	100	100
14.9 Elaborer, prioritairement, des préconçus et des plans d'intervention dans les secteurs désignés	1	N/A	0	0	100	100	100	30	30	100	100	100	N/A	N/A	N/A	N/A
14.10 Favoriser la constitution de brigade d'incendie privée chez les générateurs de risques	1	N/A	100	100	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
14.11 Elaborer et maintenir un registre de bâtiments à risque plus élevé pour prioriser la production de préconçu et de plan d'intervention	1	N/A	100	100	100	100	100	30	30	100	100	100	100	100	100	100
14.12 Elaborer et maintenir un registre des bâtiments logeant des enfants, personnes âgées ou vulnérables	1	N/A	100	100	100	100	100	30	30	100	100	100	N/A	N/A	N/A	100
<b>Action 15 : Urbanisation du territoire</b>																
15.1 La participation des membres du Service de sécurité incendie aux différents comités relatifs à l'aménagement du territoire	en continu	N/A	100	100	100	100	100	0	0	100	100	100	100	100	100	100
15.2 Inclure au schéma d'aménagement la notion de gestion de risques incendie :	en continu	80	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
15.3 Développer des orientations relatives à l'installation de prises d'eau sèche sur les cours d'eau	en continu	100	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
15.4 Elaborer des recommandations en matière de sécurité incendie qui seront transmises au Conseil et au service d'urbanisme	en continu	100	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Action 16 : Arrimage des services d'urgence</b>																
16.1 Nomination d'un représentant du Service de sécurité incendie pour participer au comité sur l'arrimage des services d'urgence	1	N/A	100	100	100	100	100	N/A	N/A	100	100	100	100	100	100	100
16.2 Mettre en place et piloter le comité sur l'arrimage des services d'urgence	1	100	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100	100	100	N/A